

Nom de la société soumissionnaire	Questions au Feuilleton	
	Appel d'offres NEW4-3082A	Appel d'offres NEW4-3083A
Newfoundland Industrial Engineering Limited C.P. 39 Stephenville (Terre-Neuve)	\$55,224	\$4,367
Industrial Systems Limited C.P. 602, avenue Mount Hope Dartmouth (Nouvelle-Écosse)	\$59,400	\$4,542.03
John Leckie Limited C.P. 8560 O'Leary Avenue Industrial Park Saint-Jean (Terre-Neuve)	\$67,740	\$5,170
Steers Limited Rue Water Saint-Jean (Terre-Neuve)	\$71,632.68	\$5,466.09
Job's Industrial C.P. 5397 Saint-Jean (Terre-Neuve)	\$74,580	\$6,340
Domac Enterprises Ltd. C.P. 1755 Saint-Jean (Terre-Neuve)	\$75,804	\$5,784

c) Les soumissions de Industrial Systems Limited ont été acceptées, car elles offraient le meilleur prix tout en respectant les spécifications de l'appel d'offres. Toutes les soumissions ont été évaluées par l'ingénieur régional du ministère client, Environnement Canada. Les quatre soumissions les plus basses ont été refusées puisqu'elles portaient sur des treuils électriques à commande par courroie ou à commande combinée par courroie et par chaîne, alors que l'appel d'offres mentionnait clairement des treuils à commande par chaîne.

LE FILM «SWEET MOVIE»

Question n° 2693—M. Munro (Esquimalt-Saanich):

1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle participé au financement du film *Sweet Movie* et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?
2. Le film sera-t-il présenté en public au Canada dans les salles commerciales habituelles et, sinon, où sera-t-il projeté?
3. Sera-t-il montré à l'étranger comme étant représentatif de l'industrie cinématographique canadienne?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:

1. Oui. 15 p. 100 du budget total du film.
2. Le film a déjà été présenté à Montréal et il est actuellement offert à d'autres cinémas au Canada.
3. Non. Ce film est présenté à l'échelle internationale comme film français, réalisé dans le cadre de l'Accord de coproduction France/Canada, conclu le 8 mai 1974. Le coproducteur français finance la majeure partie de la production et il conserve le contrôle de la création du film.

*L'AFFAIRE IRVING—LES FRAIS DE JUSTICE

Question n° 2775—M. Howie:

Jusqu'à présent, combien a coûté la poursuite des intérêts Irving intentée en vertu de la Loi sur les coalitions?

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): \$155,050. Ne comprend ni les frais de déplacement ni le temps des employés du ministère de la Justice et des fonctionnaires du Bureau du directeur des enquêtes et recherches.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La question n° 2,542 est simple et elle figure au *Feuilleton* depuis le 23 mai. Elle se lit ainsi:

Le traitement des Canadiens, à l'emploi de l'Organisation des Nations Unies ou d'une agence ou d'un organisme sous son égide, est-il exempt d'impôt?

Il devrait être facile de répondre à cette question, à moins que certains ne paient des impôts et d'autres pas. Je ne vois aucune excuse pour le retard apporté à y répondre. La question n° 2,543, marquée d'un astérisque, figure également au *Feuilleton* depuis le 23 mai. Elle est ainsi conçue:

Le gouvernement a-t-il, depuis 1950, effectué des démarches diplomatiques auprès du gouvernement des États-Unis, pour appuyer les demandes d'admission de Canadiens à l'École militaire américaine de West Point? Dans l'affirmative, par l'entremise de qui et en quelle année?

Cette question n'exige pas une réponse compliquée. Si le gouvernement éprouve de la difficulté, il n'a qu'à consulter le favori du premier ministre, M. Michael Pitfield, qui, lui, saura fournir le renseignement.

Une voix: Très drôle!

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.